



## AVIS DE PROMULGATION

Que les citoyen(ne)s de la Ville de Bedford sont informé(e)s que lors de la séance tenue le 12 janvier 2021 le conseil a adopté :

### **LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 735 CONCERNANT LE REMPLACEMENT DES INFRASTRUCTURES SUR LA RUE PHILIPPE-CÔTÉ**

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi, à compter de ce jour, soit le 14 janvier 2021 et est disponible à l'Hôtel de Ville, au 1 rue Principale, à Bedford, durant les heures d'ouvertures ou sur notre site web, soit le [www.ville.bedford.qc.ca](http://www.ville.bedford.qc.ca), rubrique Citoyens / Règlements municipaux.

Donné à Bedford, ce 14 janvier 2021.

Frédérick Brault  
Directeur général et secrétaire-trésorier